

**Publication des mesures de DAS réalisées par l'ANFR  
sur 49 téléphones portables prélevés  
dans des points de vente entre janvier et juin 2017**

**Maisons-Alfort, le 10 octobre 2017 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les mesures de débit d'absorption spécifique (DAS) de 49 téléphones portables prélevés dans des points de vente en France entre janvier et juin 2017. L'ANFR complète ainsi l'information du public sur sa mission de contrôle de l'exposition aux ondes électromagnétiques.**

L'ANFR réalise des vérifications sur les téléphones portables mis sur le marché français. Elle procède à des prélèvements inopinés d'appareils sur les lieux de vente. Ces téléphones font ensuite l'objet de mesures de contrôle par des laboratoires accrédités, qui permettent à l'ANFR de s'assurer que les DAS sont conformes à la réglementation de l'Union européenne.

Cette publication s'inscrit dans la continuité des résultats de mesures DAS publiés en juin dernier sur près de 400 téléphones portables.

Au premier semestre 2017, les nouvelles mesures ont surtout porté sur le « DAS tronc », qui correspond à un usage du téléphone porté près du tronc, par exemple dans la poche d'une veste ou dans un sac. Ces mesures ont ainsi permis de vérifier la conformité des téléphones aux nouvelles exigences européennes concernant le « DAS tronc », plus restrictives, qui s'appliquent progressivement en France depuis le 25 avril 2016. En effet, tous les appareils dont le dossier de mise sur le marché est postérieur à cette date sont désormais évalués à une distance maximale de 5 mm, au lieu de 25 mm auparavant.

**Sur les 49 téléphones contrôlés, 40 ont ainsi été testés à une distance maximale de 5 mm. Cela correspond à 82 % des téléphones vérifiés alors que les précédentes mesures publiées en juin dernier comprenaient moins de 4 % de téléphones testés à cette distance.** 9 téléphones restent évalués entre 10 et 25 mm, leur dossier de mise sur le marché étant antérieur au 25 avril 2016. Ce type d'équipement disparaîtra progressivement des points de vente car tout réassort sur le marché européen doit désormais respecter la nouvelle réglementation.

**L'ensemble des mesures réalisées sur ces 49 téléphones a montré une conformité à la réglementation, soit moins de 2 W/kg aux distances retenues.** La valeur moyenne des « DAS tronc » mesurés est de 1,1 W/kg, les niveaux variant de 0,293 W/kg à 1,84 W/kg.

Enfin, dans le cadre de l'évolution de la réglementation européenne, l'ANFR dispose désormais, depuis juin dernier, de compétences renforcées avec la possibilité d'infliger des amendes en cas de manquement à cette réglementation.

Retrouvez l'ensemble des résultats des mesures de DAS en open data, sur le site de l'ANFR : <https://data.anfr.fr>